

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0398_ART_RD 10_AMANGE
Portant réglementation de la circulation
Sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;

VU le code de la route et notamment les articles R411-8 et R411-21-1 ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – première et huitième parties ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef de Mission Circulation Exploitation Sécurité du Conseil départemental du Jura ;

VU la demande du 11 avril 2024 de l'entreprise DEMONGEOT, domiciliée 12, rue de Cluj à 21000 DIJON représentée par M. Baptiste HARVET ;

CONSIDÉRANT que, pour des raisons de sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise, il convient de réglementer la circulation sur la RD 10 pendant les travaux de pose d'un réseau souterrain électrique en bordure de chaussée, sur le territoire de la Commune de AMANGE ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 La circulation sur la **RD 10** sera réglementée de la façon suivante :

Période	Du mercredi 13 mai 2024 à 08h00 au vendredi 14 juin 2024 à 17h00 (les date pourront évoluer selon les conditions météorologiques)
Localisation	Entre le PR 2+0139 et le PR 2+0323
Restrictions	Circulation alternée par feux tricolores. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue par les soins de l'entreprise DEMONGEOT sous le contrôle de l'Agence Routière de DOLE.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

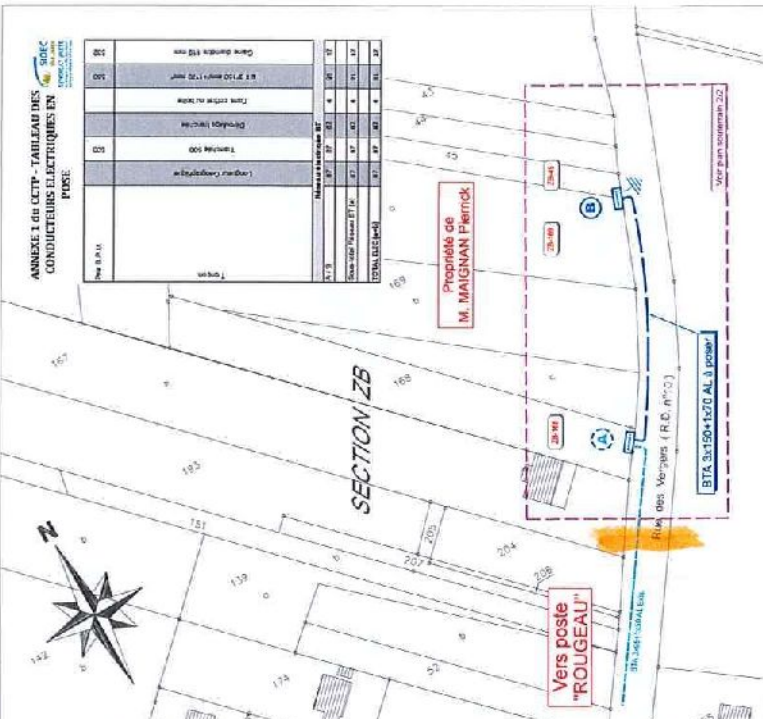
ARTICLE 4 Mme la Directrice Générale des Services du Département, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie et l'entreprise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Préfecture, publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr> et dont ampliation sera adressée à M. le Maire de AMANGE, M. le Général de corps d'armée Gouverneur Militaire de Metz, Mme la Directrice de l'UT 39 du Conseil Régional BFC, M. le Directeur du SDIS, M. le Directeur du SMUR 25, l'Organisation des Transports Routiers Européens (OTRE) de Bourgogne et de Franche-Comté, la Fédération Nationale des Transports Routiers de Franche-Comté et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs de Franche-Comté, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

ARTICLE 5 Le bénéficiaire est informé qu'il bénéficie d'un droit de consultation et de rectification des données personnelles qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE, 24 rue de la Fenotte – 39100 DOLE.

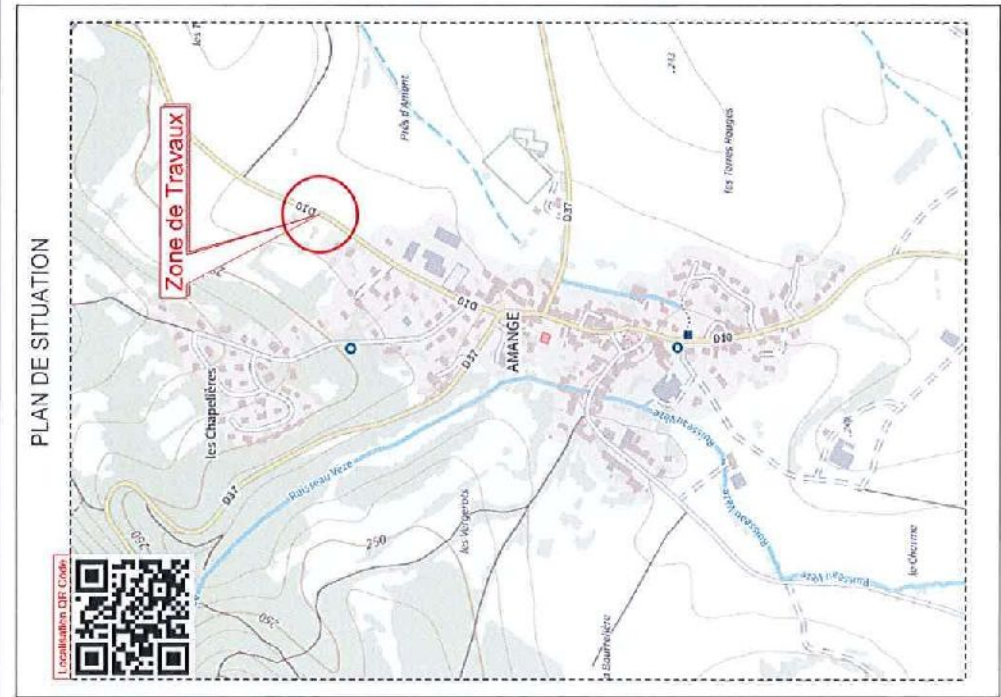
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.


Signature de l'arrêté





Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 12-04-2024
 ID : 039-22390010-20240412-ARR_2024_0398-AR





SYNDICAT MIXTE
 D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS
 ET DE É-COMMUNICATION DU JURÀ

1 Rue Maurice Chevassu - 39000 LONS LE SAUNIER
 Tél. : 03.84.47.81.26

Commune de AMANGE

PCT - Extension agricole : LE JARDIN DES BLANCHOT
 M. MAIGNAN Pierrick

Plan Parcellaire de Pose


Echelle du Plan : 1/1000

Plan No. 1 / 2

Approbation Syndicat

Date :

Travaux Réalisés Par :

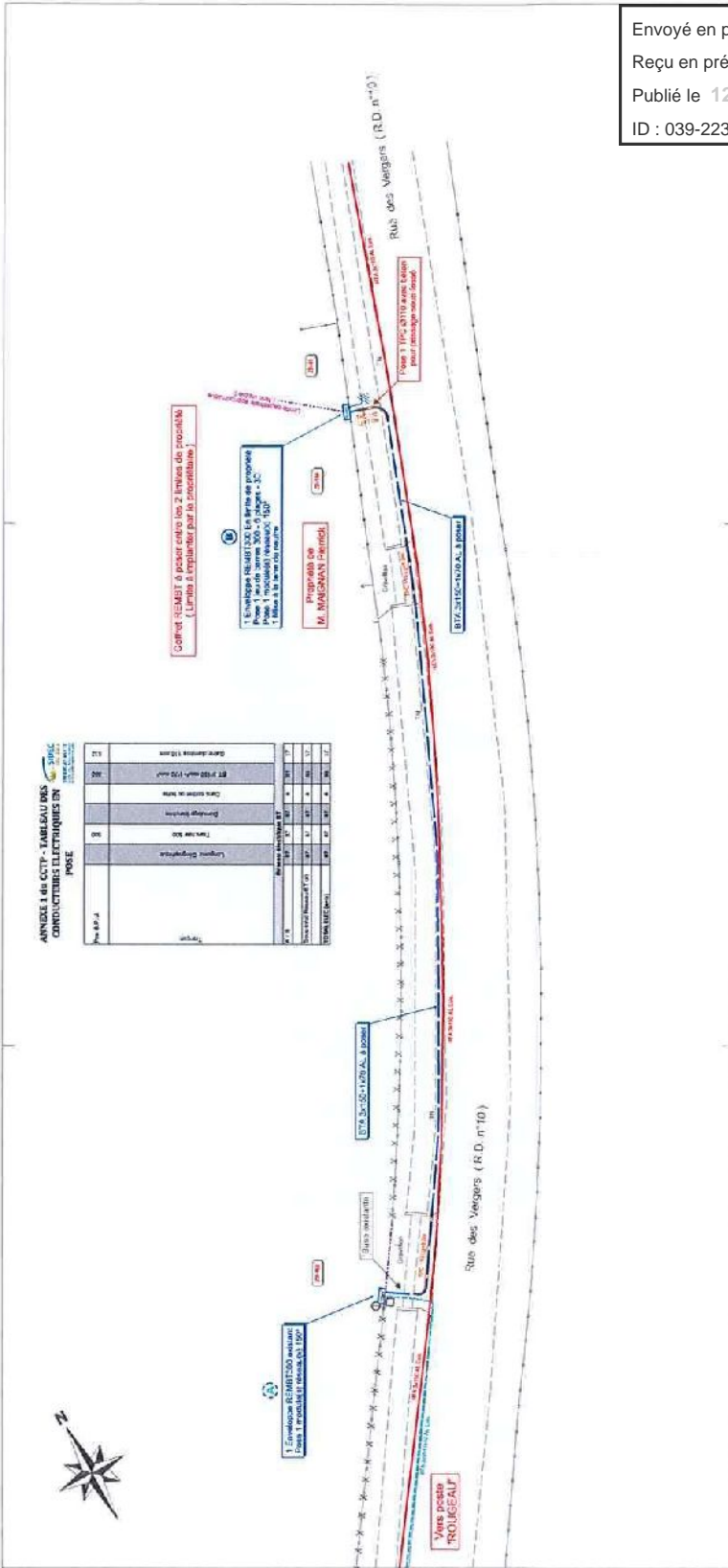


12, Rue de Cluj - 21000 DIJON
 Tél: 03 80 78 79 80

No DT :	2023120605727DA3
C.A. SIDEC :	ALI YEHYA
C.A. DEMONGEOT :	B. Harvêt
No Syndicat :	24 65004
No ENEDIS :	DC23047111
No DEMONGEOT :	D2309001-03

B	19/02/2024	Article 2	G. FIEBICK	R. PARNET
A	11/04/2024	Document préliminaire	G. DEMONGEOT	DIJONNET
Intitulé	Date	Workflows	Dessiné par	Verifié par





ANNEXE 1 des CCTP - TABLEAU DES CONDUCTEURS ELECTRIQUES EN POSE

Quantité	Libellé	Unité	Quantité	Libellé	Unité
10	Conducteur 120mm²	m	10	Conducteur 120mm²	m
10	Conducteur 95mm²	m	10	Conducteur 95mm²	m
10	Conducteur 70mm²	m	10	Conducteur 70mm²	m
10	Conducteur 50mm²	m	10	Conducteur 50mm²	m
10	Conducteur 35mm²	m	10	Conducteur 35mm²	m
10	Conducteur 25mm²	m	10	Conducteur 25mm²	m
10	Conducteur 16mm²	m	10	Conducteur 16mm²	m
10	Conducteur 10mm²	m	10	Conducteur 10mm²	m
10	Conducteur 6mm²	m	10	Conducteur 6mm²	m
10	Conducteur 4mm²	m	10	Conducteur 4mm²	m



SYNDICAT MIXTE
D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS
ET DE COMMUNICATION DU JURA
1 Rue Maurice Cheysson - 39000 LONS LE SAUNIER
Tel. : 03.84.47.81.26

Commune de AMANGE

PCT - Extension agricole : LE JARDIN DES BLANCHOT
M. MAIGNAN Pierrick

Plan Souterrain
des réseaux projetés

Echelle du Plan : 1/1200

Plan No: 2 / 2

Approbation Syndicat:

Date :

Travaux Réalisés Par :



12, Rue de Cilly - 21000 DIJON
Tél. 03.85.78.79.30

No DT :	202312090727DA3
G.A. SUDJ :	A1 YEHYA
G.A. DEMONGEOT :	M. HERNU
NS Syndicat :	24 15006
NS BRENDS :	DC20.047111
NS DEMONGEOT :	D239036100